



SAINT-GOBAIN
GLASS



SGG MIRALITE®
REVOLUTION

*La réflexion
à l'état pur*

SAINT-GOBAIN GLASS DESIGN

L'avenir de l'habitat. Depuis 1665.

SGG MIRALITE® REVOLUTION

Un miroir innovant par sa pureté exceptionnelle.



L'empreinte écologique de SGG MIRALITE REVOLUTION a été **allégée** en travaillant sur chaque étape de son cycle de vie.

Fabriqué sans substance toxique, il contribue à maintenir un environnement **propice à la santé et au bien-être.**

Qualité et durabilité restent inchangées, une performance qui résulte d'un important programme de Recherche et Développement.

Par ces atouts esthétiques, il permet de créer des espaces de vie lumineux et agrandis.



Lumière, espace et design.

Applications

Les propriétés de SGG MIRALITE REVOLUTION favorisent la **mise en valeur des espaces intérieurs** (luminosité accrue, convivialité, ambiance sublimée par des designs originaux).

Il trouve sa place dans **l'habitat** (salles de bain, espaces de circulation...) ainsi que dans

les espaces professionnels tels que bureaux, commerces, hôtels, restaurants, salles de sport, etc.

Sous différentes formes, il permet la création de nouveaux volumes : miroir encadré ou non, revêtement mural, élément de mobilier (table, porte de placard, étagère), enseigne, etc.



Gamme

SGG MIRALITE REVOLUTION

Épaisseur (mm)	3			4			5			6		
	3 210 x 2 250	3 210 x 2 400	3 210 x 2 550	3 210 x 2 250	3 210 x 2 400	3 210 x 2 550	3 210 x 2 250	3 210 x 2 400	3 210 x 2 550	3 210 x 2 250	3 210 x 2 400	3 210 x 2 550
Clair	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Extra-clair	•		•	•		•	•		•	•		•
Bronze	•		•	•		•	•			•		•
Gris	•			•			•			•		
Vert				•								•

Dimensions de fabrication :

PLF : 3 210 x 6 000 mm

DLF : 3 210 x 2 250 / 2 400 / 2 550 mm

Tolérances sur épaisseurs :

3, 4, 5 et 6 mm +/- 0,2 mm

Autres dimensions ou épaisseurs possibles sur demande.
Possibilité de fournir en DLF 3 210x2 550 ou 3 210x2 400 des miroirs filmés (4 et 6 mm) SGG MIRALITE REVOLUTION SAFE.



Une réflexion durable pour un miroir plus sûr pour la santé et l'environnement.



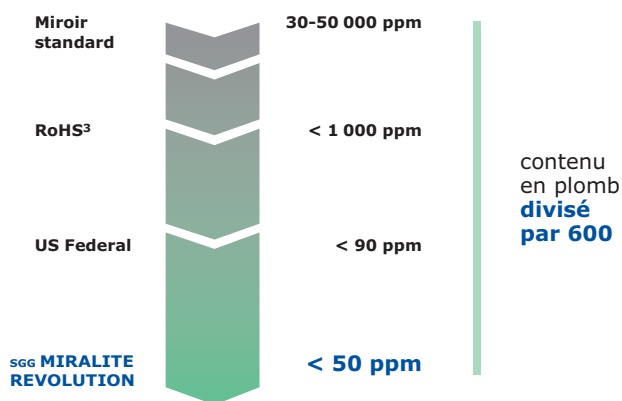
* REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of CHemicals) : règlement européen encadrant l'usage des substances chimiques.

** En cours de certification pour l'usine en France.



ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Sans addition de plomb.
Sa concentration naturelle en plomb¹ est infime (inférieure à 50 ppm²). Elle est largement inférieure aux seuils imposés par toutes les réglementations en vigueur.



Mesures sur peinture sèche selon ISO 11885, test TÜV⁴

Préserver la qualité de l'air intérieur.
 SGG MIRALITE REVOLUTION est un matériau d'aménagement remarquable par ses **très faibles émissions de Composés Organiques Volatils (COV)⁵ et de formaldéhyde⁵.**

	Mesures à 28 jours	
	Total COV (équivalent Toluène)	Total formaldéhyde (mesure des NPH)
SGG MIRALITE REVOLUTION	≤ 6 µg/m ³	≤ 5 µg/m ³
AFSSET ⁶ /AgBB ⁷	< 1000 µg/m ³	10 µg/m ³

Mesures selon ISO 16000, test EUROFINS

Il est produit **sans cuivre** et ne contient **pas de phtalate** (composant de certains plastifiants).



DURABILITÉ ET QUALITÉ

Une qualité et une longévité exceptionnelles.

SGG MIRALITE REVOLUTION offre une alternative respectueuse de l'environnement et conserve les performances techniques des miroirs Saint-Gobain Glass.

- Il présente d'excellentes caractéristiques de durabilité.
- Il va bien au-delà des exigences de la norme **EN 1036⁸.**

Tests	Norme EN 1036	SGG MIRALITE REVOLUTION
Brouillard salin neutre (BSN) ISO 9227 à 480 H		
Corrosion maximale des bords (µm)	≤ 1000	50
Brouillard salin cupro-acétique (BSC) ISO 9227 à 120 H		
Corrosion maximale des bords (µm)	≤ 1500	250
Condensation d'eau (EN 1036 - annexe A) à 480 H		
Corrosion maximale des bords (µm)	≤ 200	0

- SGG MIRALITE REVOLUTION est **marqué CE** et ses performances sont régulièrement contrôlées.

1 Le plomb est un puissant anticorrosif traditionnellement utilisé dans la peinture déposée au dos des miroirs. Il est polluant et dangereux pour la santé.

2 ppm (partie pour million) : unité utilisée pour mesurer les faibles concentrations de matières. Un ppm correspond à un rapport de 10⁻⁶, soit un gramme par tonne.

3 RoHS : directive européenne 2002/95/CE « Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment ».

4 TÜV (Technischer Überwachungs-Verein) : organisme allemand de contrôle et de normalisation certifiant la sécurité et la qualité des produits.

5 Les composés organiques volatils (COV) et le formaldéhyde sont des substances chimiques organiques qui se diffusent à température ambiante et peuvent causer des problèmes de santé (irritations des yeux, difficultés respiratoires...).

6 AFSSET : Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (France).

7 AgBB : comité allemand d'évaluation des risques pour la santé liés aux produits bâtiments.

8 EN 1036 : norme européenne sur la qualité des miroirs intérieurs (verre dans la construction).



■ Transformation

Des possibilités de façonnage multiples.

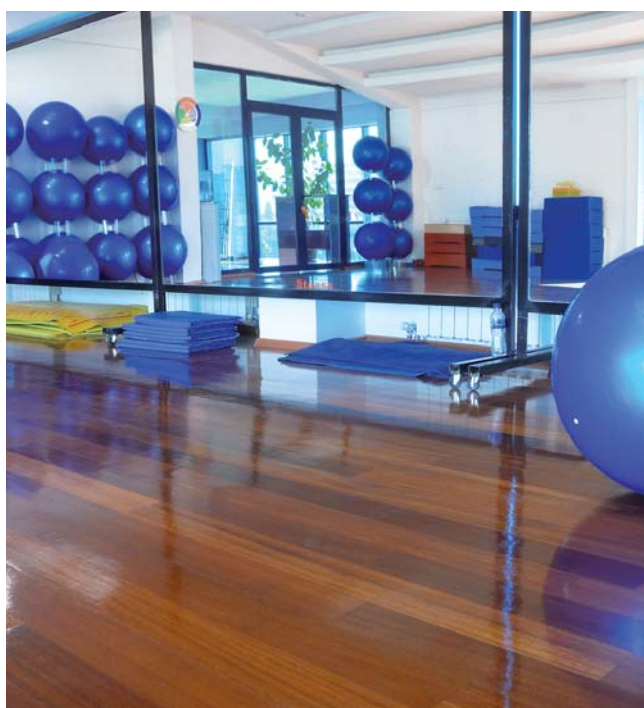
SGG MIRALITE REVOLUTION se prête à toutes les découpes, géométriques ou non ; il peut être percé et façonné (biseau, chanfrein, etc.).

SGG MIRALITE REVOLUTION peut être personnalisé par un logo, un dessin sablé ou gravé sur la face opposée à la couche ou sur la face couche, en effectuant un test préliminaire.

■ Performances optiques

SGG MIRALITE REVOLUTION	
Épaisseur	% R _i minimum
3 mm	93
4 mm	92
5 mm	91
6 mm	89

Mesure de la réflexion orientée avec la lumière normalisée « A » (CIE) sous un angle d'incidence allant jusqu'à 10° par rapport à la normale (suivant la norme EN 1036).



Principes de fabrication

Peinture 2 : protection contre l'abrasion et la rayure
Émissions infimes de Composés Organiques Volatils

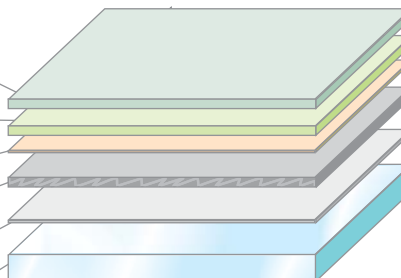
Peinture 1* : protection contre la corrosion
Sans addition de plomb (< 50 ppm)

Post-traitement : adhésion et durabilité

Argent : réflexion

Pré-couche : activation chimique

Verre



* Dans certaines productions, les peintures 1 et 2 peuvent être réunies en une seule couche

Mise en œuvre

Fixations

• Pris en feuillure dans un profilé

Veiller à ce que le profilé soit propre et sec.
Placer le miroir en appui sur des cales d'au moins 3 mm pour surélever le miroir et éviter le contact avec l'eau de condensation susceptible de s'accumuler dans le profilé.

• Pattes de fixation

Prévoir des fixations adaptées.
Éviter le contact verre-métal en utilisant des intercalaires et des rondelles en plastique.
Fixer le miroir sans le forcer.

• Collage

Fixer SGG MIRALITE REVOLUTION au moyen de colle à miroir ou de silicone neutre à base d'alcool ou d'oxime exclusivement*, associés à des adhésifs double face.
Respecter les instructions spécifiées par les fabricants.

**En cas de doute sur la neutralité des produits utilisés, il est indispensable d'effectuer un test sur la peinture.*

Pose en extérieur

Nous consulter

Entretien

Proscrire les produits agressifs (solution acide, fortement alcaline ou abrasive).
Éviter que des résidus de produits nettoyants ne subsistent sur les bords.

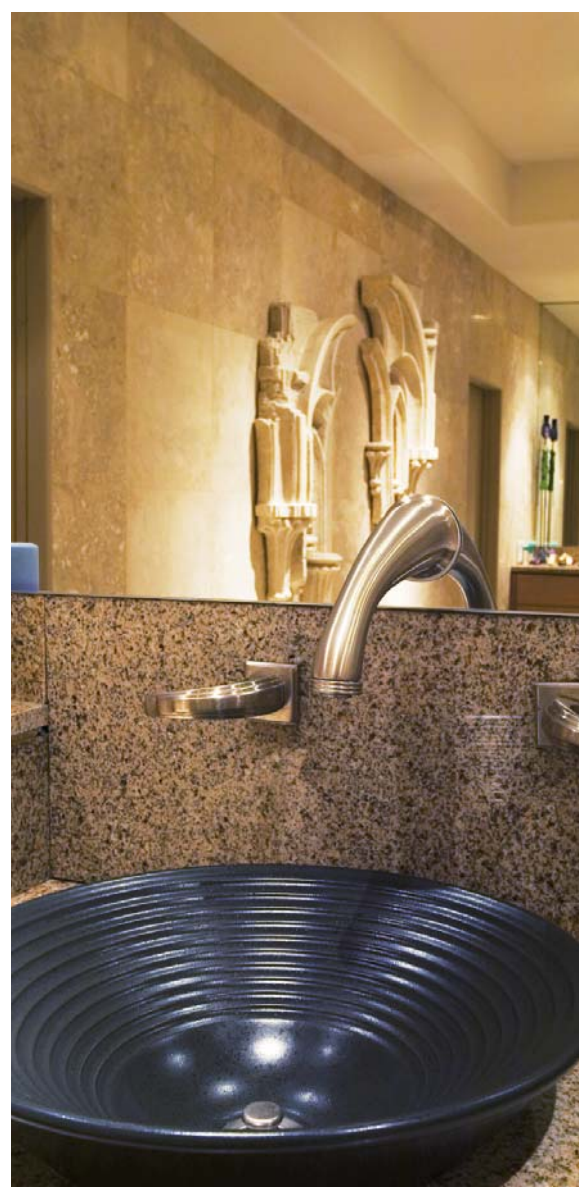
Sécurité

SGG MIRALITE REVOLUTION doit être posé conformément à la réglementation en vigueur.
L'utilisation d'un miroir filmé est souvent nécessaire.

Dans tous les cas

Quel que soit le type de fixation du miroir, on veillera à :

- poser le miroir sur un mur-support stable, propre, sec, exempt de substances agressives et rigoureusement plat ;
- prévoir un espace suffisant entre le mur-support et le miroir afin d'assurer une bonne ventilation (5 mm pour un miroir inférieur à 1 m de haut, 10 mm pour un miroir plus grand) ;
- respecter un espace de 1 à 2 mm entre les miroirs lorsqu'ils sont posés côte à côte ;
- éviter de placer le miroir près d'une source de chaleur (éclairage, chauffage, etc.).

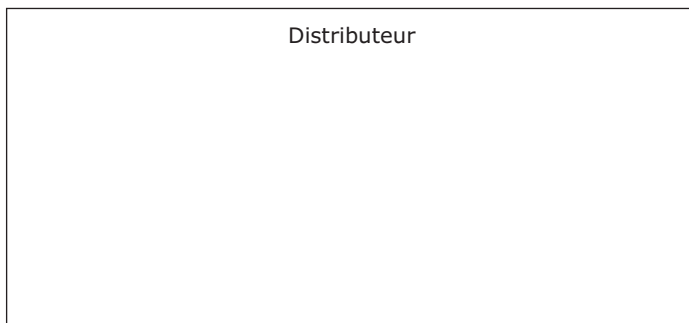




Saint-Gobain Glass France
Département Marketing
BP 30102
60777 Thourotte cedex

 N° Indigo **0 820 810 820**
0,118 € TTC / MN

www.saint-gobain-glass.com
glassinfo.fr@saint-gobain.com



Distributeur

SGG MIRALITE REVOLUTION et SGG MIRALITE REVOLUTION SAFE sont des marques déposées.